



Fichier STIC et loi d'amnistie

Par **Samy76**, le **01/05/2010** à **20:06**

Bonjour

J'ai appris récemment que le décret de 2001 portant création du fichier de police appelé STIC prévoyait en cas de loi d'amnistie, l'effacement des faits amnistiés, or de nombreuses personnes ont consulté le fichier en passant par la CNIL et se sont aperçus que des condamnations amnistiées y figuraient encore !

En 2006 le décret a été modifié, l'article en question supprimé.

La question est la suivante : le décret est-il rétroactif ou s'applique-t-il juste aux infractions après 2006 ?

Si tel est le cas les personnes doivent-elles écrire au procureur afin d'effacer les mentions amnistiées ?

Merci